

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 12 juin 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 122/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Juin 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES - Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation)

Dans un souci d'efficacité et de bonne administration des affaires courantes de la Communauté de Communes Usse et Rhône, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à M. le Président, pour toute la durée de son mandat, la possibilité de renégocier les prêts dont le taux serait élevé, étant précisé que M. le Président a l'obligation de rendre compte des délégations exercées à chaque réunion du Conseil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DONNE délégation à M. le Président afin de négocier les prêts déjà souscrits dont le taux serait élevé, et ce pour tous les budgets comportant des emprunts.

DECIDE, qu'en cas d'empêchement de M. le Président, les décisions relatives à la présente délégation, pourront être prises par le vice-président, chargé des finances.

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, M. le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation du Conseil Communautaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.